

VOL. XI

JUIN 1905

No 6

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

— S —

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juin : Les gouverneurs de Montréal, P. G. R. ; Jacques L'Hermitte, P. G. R. ; Les armoiries du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, N.-E. Dionne ; Les "Mémoires" du chevalier Johnstone, P.-B. Casgrain ; Une statue équestre de sir George Prévost à Québec. P. G. R. ; Questions, etc.

Gravure : François-Joseph Cugnet.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS DU MOIS

Noms sauvages. Etymologie, par Eugène Rouillard.

Notes historiques sur la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton avec la généalogie des familles DeSerre, Vanasse, Melançon, Dupuis, Desaulniers, Lessard, Houde, Adam, Blais, Gélinas, Lamoureux et Touzin, par F.-L. Desaulniers. En vente chez l'auteur, 8, rue St-Denis, Montréal. Prix : \$1.00.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI

JUIN 1905

No 6

LES GOUVERNEURS DE MONTRÉAL (1)

Loyseau, dans son *Traité des offices*, nous donne quelques renseignements sur les fonctions des gouverneurs particuliers. Ils n'avaient d'autres pouvoirs, dit-il, que ceux conférés aux capitaines de places et châteaux, et seulement en ce qui concernait les armes. " Ils consistaient à recevoir et loger garnison, fournir de vivres, munitions, pionniers et autres choses nécessaires pour la guerre... avoir et tenir l'œil ouvert à la garde, sûreté et conservation des dites places, châteaux et forteresses, et, pourvoir aux choses pour ce requises et nécessaires."

Les gouverneurs particuliers n'observaient aucune formalité de justice, comme de verbaliser et rédiger par écrit leurs procédures et ordonnances.

Ils n'avaient pas droit de vie et mort. Une ordonnance du 7 mai 1679 leur défendit même " de faire arrêter et mettre en prison aucun des Français habitués au pays, sans l'ordre exprès du gouverneur et lieutenant-général, ou arrêt du Conseil Souverain." Cette ordonnance leur enleva aussi le droit de condamner leurs administrés à l'amende.

Subordonnés aux gouverneurs et lieutenants-

(1) VII, IX, 835 ; X, VI, 1018.

généraux, ils étaient tenus de faire exécuter leurs ordonnances. (1)

L'île de Montréal fut concédée par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 15 janvier 1636, à Jacques Girard, chevalier, seigneur de la Chaussée, qui n'agissait, comme il le déclare dans un acte de transport du 30 avril 1638, que comme le prête-nom de messire Jean de Lauzon, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et directeur de ses finances.

Le 7 août 1640, à la demande du P. Lalemant, M. de Lauzon abandonnait l'île de Montréal à Pierre Chevrier, baron de Fancamp, et Jérôme le Royer de la Dauversière, représentants la future Société de Notre-Dame de Montréal, aux conditions auxquelles il l'avait reçue. Mais comme M. de Lauzon n'avait rempli aucune des conditions de sa concession dans le temps prescrit, la Compagnie de la Nouvelle-France s'opposa à cet abandon, et réclama son droit de propriété. Elle céda enfin aux sollicitations des membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, et, le 17 décembre 1640, elle leur remettait l'île de Montréal, tout en s'en réservant la partie supérieure. (2) Le roi confirma cette cession et donna à la Société de Notre-Dame de Montréal le pouvoir d'y nommer les gouverneurs, d'y avoir de l'artillerie et des munitions de guerre pour la défendre.

Désireux de commencer leur fondation, les pieux Associés nommèrent aussitôt Paul de Chomedey, sieur

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société Historique de Montréal*, troisième livraison, p. 125.

(2) En 1655, elle remit l'île entière en la possession de la Société de Notre-Dame de Montréal.

de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal. (1) Retardé par de furieuses tempêtes, M. de Maisonneuve n'arriva à Québec que le 20 août 1641. Comme la saison était avancée, il se contenta d'aller prendre possession de l'île de Montréal et revint passer l'hiver de 1641-42 à Sillery. Le 8 mai 1642, le gouverneur et sa colonie partirent dans deux barques pour Montréal. Ils y arrivèrent le 17. Le lendemain, ils débarquèrent, et la messe fut célébrée par le P. Vimont. C'est de ce jour que date Montréal.

M. de Maisonneuve resta tout près de vingt-cinq ans à Montréal. Dans ce quart de siècle, il fit quatre voyages en France. Pendant son premier et son deuxième voyage, il se fit remplacer au gouvernement de Montréal par M. Louis d'Ailleboust (1645-46). M. Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux le suppléa pendant son troisième voyage (1651-53). A son quatrième voyage il nomma comme commandant de Montréal le major Lambert Closse (1655-57). Dans l'automne de 1662, M. de Maisonneuve se décida de passer en France pour obtenir du secours pour sa colonie. Le 10 octobre, il nomma, pour le remplacer pendant son absence, le major Zacharie Dupuy. (2) M. de Maisonneuve descendit ensuite à Québec pour s'embarquer pour son long voyage. Mais M. d'Avagour, gouverneur-géné-

(1) Les pouvoirs de M. de Maisonneuve se bornaient à l'île de Montréal. Ses successeurs, nommés par le roi, virent leurs pouvoirs étendus depuis Sorel jusqu'au dessus de l'île de Montréal. Voir " Copie des provisions pour l'augmentation du gouvernement de l'île de Montréal données par M. de Denonville, 6 octobre 1685. " Correspondance générale, Canada, vol. 7, c. 11.

(2) *Quatrième rapport du secrétaire de la province de Québec pour l'exercice 1889-90*, p. 80.

ral, lui refusa la permission de s'absenter. Il revint dans son gouvernement dès le lendemain.

Le 9 mars 1663, la Compagnie de Notre-Dame de Montréal remettait l'île et seigneurie de Montréal au séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Le supérieur du Séminaire, M. de Bretonvilliers, s'empressa de confirmer M. de Maisonneuve dans sa charge de gouverneur de Montréal.

La même année, la Compagnie des Cent-Associés remettait au roi la propriété et seigneurie de la Nouvelle-France. M. de Mézy jugeant que les pouvoirs dont il était revêtu comme gouverneur général avaient anéanti tous les privilèges donnés jusqu'alors par le roi s'arrogea le droit de nommer le gouverneur de l'île de Montréal. Le 23 octobre 1663, il faisait parvenir à M. de Maisonneuve une nouvelle commission conçue dans les termes suivants :

“ Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant dans les mains et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la Compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et lieutenant-général dans toute l'étendue de ce pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir des personnes capables pour commander dans les lieux éloignés, et notamment dans l'île de Montréal, poste plus exposé aux incursions des Iroquois nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure ; et que, pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de vingt ans que vous commandez dans ce lieu. Pour ces causes, et plein de confiance en votre fidélité au service du roi, en votre valeur, en votre expérience et votre sage conduite au fait des armes, nous vous commettons et députons pour exercer la

charge de gouverneur de l'île de Montréal, tant et si longtemps que nous le jugerons utile pour le service du roi." (1)

M. de Maisonneuve accepta la commission qu'on lui donnait sans préjudice du droit des seigneurs de l'île de Montréal.

L'utilité de M. de Maisonneuve ne fut pas de longue durée. Le 20 juin 1664, M. de Mézy nommait à sa place, comme gouverneur de Montréal et commandant de la garnison, le sieur Etienne Pezard de la Touche, capitaine de la garnison de Trois-Rivières.

M. Pezard de la Touche ne semble pas s'être prévalu de sa nomination. A tout événement, on voit le nom de M. de Maisonneuve avec le titre de gouverneur de Montréal dans les actes de l'état civil de cette ville aux dates du 6, du 13 et du 20 avril 1665.

A peine arrivé dans la Nouvelle-France, au printemps de 1665, M. de Tracy, prévenu d'avance, destitua M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal et le remplaça, comme commandant, par le major Zacharie Dupuy.

Mais comme M. de Tracy savait que les seigneurs de Montréal avaient des lettres patentes du roi qui leur donnaient le droit de nommer le gouverneur de leur île, il eut la précaution de supposer dans la commission de M. Dupuy que M. de Maisonneuve allait faire un voyage en Europe.

"Ayant permis à M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, dit il, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en

(1) *Registre des insinuations du Conseil Supérieur*, vol. A., p. 5.

son absence, que de la personne du sieur Dupuy, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. ”

L'année suivante, 1666, Dupuy dût s'absenter puisqu'on voit M. de la Fredière, capitaine au régiment de Carignan, exercer le commandement à Montréal. Cet officier, disgracié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. Sa conduite fut tellement indigne que MM. de Tracy, Courcelles et Talon, sur les plaintes des habitants, lui intimèrent, le 27 août 1667, l'ordre de repasser en France.

On voit figurer Zacharie Dupuy comme commandant à Montréal pour la dernière fois le 22 octobre 1668. (1) Il dût abandonner cette charge peu après, car, dans un acte du 14 janvier 1669, il n'est plus qualifié que du titre de major.

C'est Pierre de Saint-Paul, sieur de la Mothe, capitaine au régiment de Carignan, qui remplaça Dupuy comme commandant à Montréal. Nicolas Perrot, qui était de passage en cette ville en juillet 1669, dit que M. de la Mothe y commandait. “ C'était, ajoute-t-il, un homme de cœur et d'honneur ; sa compagnie est la seule du régiment de Carignan restée dans le pays. ” (2) Le 10 mars 1670, au contrat de mariage de Abraham Bouat, de la Mothe est encore qualifié de “ commandant de cette isle. ”

En 1670, Michel Sidrac Dugué de Boisbriand est aussi appelé “ commandant de ce lieu (Montréal). ”

M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, avait nommé, le 13 juin 1669, François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, gouverneur de Montréal. La commission de M. Perrot se lisait comme suit :

(1) Contrat de mariage devant Duquet.

(2) *Mémoires*.

“ Désirant pourvoir à la charge de gouverneur de l'île de Montréal, vacante par la démission du sieur de Maisonneuve, ci-devant pourvu de la même charge par messieurs de la Compagnie dite de Montréal, à la place desquels est à présent le Séminaire de Saint-Sulpice, et suivant le pouvoir attribué aux seigneurs de Montréal par les lettres patentes du Roi : nous, dûment informés de votre bonne vie et mœurs, de vos talents, capacité, mérite et bonnes qualités, avons fait choix de votre personne pour remplir et exercer la charge de gouverneur, de laquelle nous vous avons pourvu et pourvoyons par ces présentes : espérant que les habitants de cette île recevront de vos soins et de votre bonne conduite toutes sortes d'avantages et de satisfaction. Enjoignons à nos officiers et à nos justiciables de l'île de Montréal qu'ils aient à vous recevoir et à vous reconnaître en cette qualité de gouverneur ; sans toutefois que vous puissiez prétendre aucuns gages ni appointements autres que ceux que le pays a accoutumé de donner. ” (1)

Perrot jugeant que la commission d'un particulier ne lui donnait pas un caractère qui convint à un officier du roi, et craignant peut-être que les services qu'il rendrait dans ce poste ne lui seraient pas comptés, obtint, par la haute influence de l'intendant Talou, oncle de sa femme, le 20 avril 1670, une commission du roi. (2) Il était cependant expressément marqué, dans cette commission, qu'elle avait été donnée sur la nomination de M. de Bretonvilliers.

Le nouveau gouverneur n'arriva à Québec que le 18

(1) Greffe de Ville-Marie, registre des audiences, 13 juin 1669.

(2) Edouard Richard. *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, p 53.

août 1670 sur le navire qui ramenait Talon. Il monta immédiatement à Montréal.

On connaît les difficultés qui s'élevèrent en 1674 entre M. Perrot et le gouverneur de Frontenac. Celui-ci garda Perrot en prison pendant quelques mois à Québec puis l'envoya en France.

Le 10 février 1674, M. de Frontenac donnait la commission suivante à Thomas de La Nanguère (Lanaudière) :

“ Les plaintes et les avis que nous avons eus de la mauvaise conduite du sieur Perrot, gouverneur particulier de l'île et de la ville de Montréal, et ses contraventions aux ordres de Sa Majesté et aux nôtres, nous ont obligé de le mander en cette ville et de nous assurer de sa personne. Comme la santé et l'âge du sieur Dupuy, major du dit lieu, ne lui permettent pas d'agir avec toute la diligence requise pour faire arrêter et punir les coureurs de bois, et empêcher les autres désordres qui se commettent dans ce gouvernement : nous avons estimé qu'il était nécessaire d'y commettre quelque personne fidèle et agissante, et nous ne pouvons faire un meilleur choix que du sieur LaNanguère, qui, ayant déjà fait paraître, dans tous les emplois de guerre qu'il a eus en France et dans ce pays, beaucoup de zèle et d'affection pour le service de Sa Majesté, nous fait prendre une entière confiance en sa fidélité, sa capacité et sa bonne conduite, et nous donne lieu de croire qu'il fera exécuter les ordres du Roi et les nôtres avec soin et vigueur. Nous l'établissons donc commandant dans la ville et l'île de Montréal pendant que le sieur Perrot en sera absent, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté ou par nous. Nous lui donnons pouvoir d'assembler, quand il le jugera bon, les officiers, bourgeois, habitants, soldats et milices de ces lieux, de leur faire prendre les armes et

de veiller à ce qu'ils en apprennent le maniement, en faisant de temps en temps l'exercice ; comme aussi de terminer à l'amiable, autant qu'il se pourra, les différends des particuliers ; d'empêcher les désordres, les pilleries, les violences, et principalement les courses et traites dans les bois, sans une permission expresse de nous par écrit ; de poursuivre et de faire arrêter les contrevenants, et de nous les envoyer sous bonne et sûre gaide ; de changer même de garnison, s'il le trouve à propos ; de casser ceux de qui la fidélité serait suspecte, d'en mettre d'autres à leur place ; enfin de faire observer à tous une exacte discipline, et généralement de faire tout ce qu'il croira de meilleur et de plus avantageux pour le service de Sa Majesté, la conservation et la défense du pays, l'augmentation de la colonie, et pour maintenir les habitants de la ville et ceux de l'île de Montréal en bonne intelligence et en union tant entre eux qu'avec les Sauvages. Nous mandons au sieur Dupuy, major, de faire reconnaître par les officiers et soldats de la garnison le sieur de LaNauiguère en qualité de commandant, et ordonnons aux seigneurs, aux juges, aux officiers et aux habitants de toute l'étendue de ce gouvernement qu'ils aient pareillement à le reconnaître en cette qualité, et à lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le service de Sa Majesté et pour l'exécution de nos ordres." (1)

Comme les lettres de commandement données à M. de LaNauiguère portaient atteinte au droit que les lettres patentes du Roi de 1644 attribuaient aux seigneurs de Montréal de commettre tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils voudraient nommer,

(1) Archives du séminaire de Ville-Marie, 10 février 1674.

ceux-ci protestèrent juridiquement, au commencement de mars 1674, que sans s'opposer à la commission de ce commandant, elle ne pourrait nuire à leurs droits ni tirer à conséquence.

A son arrivée en France, Perrot fut enfermé trois semaines à la Bastille, et le Roi le renvoya ensuite dans son gouvernement de Montréal.

Le 10 avril 1684, Louis-Hector de Callières était nommé gouverneur de Montréal. (1) Il arriva à Montréal dans l'automne de la même année. M. de Callières conserva ce poste jusqu'au 23 avril 1699, date de sa nomination comme gouverneur de toute la Nouvelle-France.

En 1687, Callières qui avait fait partie de l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois fut remplacé au gouvernement de Montréal par M. Prévost, major de Québec.

Le 10 octobre 1698, Frontenac écrit au ministre que Grandpré commande à Trois-Rivières en l'absence de Vaudreuil qui lui-même commande à Montréal pendant l'absence de Callières.

Le chevalier de Callières eut pour successeur Philippe de Rigaud, chevalier et plus tard marquis de Vaudreuil. Sa commission est en date du 28 mai 1699.

En 1704, M. de Vaudreuil succédait à M. de Cal-

(1) M. de Belmont écrit dans son *Histoire du Canada* : " 1684—M. de Meulles, intendant, s'en retourne. M. de Champigny vient. Au retour de la guerre arrivèrent les vaisseaux, M. de Callières, M. Hénault des Rioux, gouverneur de Montréal, et trois capitaines de vaisseaux. " Il doit y avoir transposition dans cette dernière phrase. " Gouverneur de Montréal " devrait venir après " M. de Callières. " M. Hénault des Rioux n'a jamais été gouverneur de Montréal.

lières au gouvernement de toute la Nouvelle-France. Il fut remplacé, au gouvernement de Montréal, en juin 1704, par Claude de Ramezay, gouverneur de Trois-Rivières. Celui-ci exerça cette charge pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort.

Ce fut Charles LeMoynes, premier baron de Longueuil, qui succéda à M. de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Sa commission est datée du 9 septembre 1726. Mais nous croyons qu'il prit le gouvernement de Montréal aussitôt après la mort de M. de Ramezay puisque, en octobre 1725, " en sa qualité de gouverneur de Montréal " (en vertu de l'Ordonnance de Sa Majesté du 28 janvier 1718) il prenait l'intérim du gouvernement de la Nouvelle-France à cause de la mort de M. de Vaudreuil. Il le garda jusqu'au 2 septembre 1726, jour de l'enregistrement à Québec des lettres de M. de Beauharnois comme gouverneur général. Il retourna à Montréal, où il mourut le 7 juin 1729.

Le baron de Longueuil fut remplacé, en 1730, par son beau-frère, Jean Bouillet de la Chassaigne. Ce dernier mourut à Montréal le 31 janvier 1733.

Montréal eut ensuite pour gouverneur M. Josué Boisberthelot de Beaujours. Il fut nommé dans l'été de 1733.

Le 15 février 1748, Charles LeMoynes, deuxième baron de Longueuil, remplaçait, comme gouverneur de Montréal, M. de Beaujours mis à la retraite, à cause de son grand âge.

Cette même année 1748, Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, major de Montréal, agit comme commandant pendant une absence de M. de Longueuil.

A la mort du gouverneur-général de la Jonquière, en 1752, M. de Longueuil administra la colonie,

comme l'avait fait son père, jusqu'à l'arrivée de M. DuQuesne au mois d'août 1752.

Il mourut à Montréal le 17 janvier 1755.

D'ordinaire, le gouverneur de Trois-Rivières remplaçait celui de Montréal. Lorsque M. de Longueuil mourut, le gouverneur de Trois-Rivières était Pierre-François de Vaudreuil, sieur de Rigaud. Il obtint le poste, mais non sans difficulté. De fortes représentations furent faites à la cour. Nous avons une de ces notes sous les yeux :

“ Le gouvernement de Montréal est très important en temps de paix, comme en temps de guerre. Il est toujours le centre des négociations et de toutes les correspondances avec les Sauvages. C'est là particulièrement que se font tous les préparatifs pour les opérations militaires. Le gouverneur général est obligé par ces raisons d'y faire un voyage tous les ans ; mais lorsqu'il n'y est pas, le gouverneur particulier se trouve souvent dans le cas de prendre sur le champs son parti sur les objets les plus intéressants. Le sieur de Rigaud, qui a de très bonnes qualités, ainsi qu'on l'observe dans un mémoire, n'aurait peut-être pas le temps de recevoir les instructions et les ordres du gouverneur général. On pense qu'il est à propos de le laisser dans le gouvernement des Trois-Rivières, dont il a bien rempli jusqu'à présent les objets qui sont simples, et de différer le remplacement de celui de Montréal jusqu'à l'année prochaine, afin de donner le temps de choisir un sujet que Sa Majesté puisse y destiner et sur lequel elle puisse même avoir des vues pour le gouvernement général, quand il viendra à vaquer. ”

Le roi ne voulut pas prendre une décision sans consulter le gouverneur général lui-même. Celui-ci déclara que si on nommait un autre que son frère pour gouverneur de Montréal, il serait forcé de le faire retirer du service en demandant pour lui à Sa Majesté

une retraite honorable avec la continuation du poste de la Baie pendant trois ans: (1)

Le 12 juin 1756, le gouverneur général, M. de Vaudreuil, faisait de nouvelles instances auprès du ministre pour faire obtenir le gouvernement de Montréal à son frère. " Il n'y a pas d'inconvénients à craindre, disait-il, puisque par les lettres patentes expédiées de l'année dernière, le commandement de la Nouvelle-France est donné au marquis de Montcalm, arrangement qui est tenu secret, les lettres patentes étant renfermées dans un paquet, dont l'intendant est le dépositaire et qui doit être ouvert qu'en cas de mort du gouverneur général actuel. " (2)

M. de Rigaud appelé à se prononcer lui-même répondit que cette place regardait le sieur d'Ailleboust, lieutenant du roi à Montréal, où le sieur de Longueuil, lieutenant du roi à Québec. Il ajoutait qu'il préférerait le second, " parcequ'il a beaucoup plus d'expérience et de connaissance dans tout ce qui concerne le service de la colonie et qu'il a beaucoup de crédit sur les Sauvages particulièrement sur les Iroquois. " Cette réponse était aussi modeste que digne.

La dernière démarche de M. de Vaudreuil n'était pas nécessaire. Le 1er mai 1756, M. de Rigaud avait été nommé gouverneur de Montréal. Il remplit ce poste important à la satisfaction de tous jusqu'à la fin du régime français au Canada (3)

Résumons par un tableau :

1° PAUL DE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE, gouverneur, 1641.

Louis d'Ailleboust, commandant, 1645-46.

(1) Correspondance générale, vol. 101, C. 11.

(2) Idem.

(3) On a donné Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Il ne l'a jamais été.

Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, commandant, 1651-53.

Lambert Closse, commandant, 1655-57.

Zacharie Dupuy, commandant, 1662.

Etienne Pezard de la Touche, commandant, 20 juin 1665.

Zacharie Dupuy, commandant, 23 octobre 1665.

LaFredière, commandant, 1666.

Pierre de Saint-Paul de la Mothe, commandant, 1669.

Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand, commandant, 1670. (1)

2° FRANÇOIS-MARIE PERROT, gouverneur, 13 juin 1669.

Thomas de LaNanguère (Lanaudière), commandant, 10 février 1674.

3° LOUIS-HECTOR DE CALLIÈRES, gouverneur, 10 avril 1684.

François Prévost, commandant, 1687.

Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, commandant, 1698.

4° PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL, gouverneur, 28 mai 1699.

5° CLAUDE DE RAMEZAY, gouverneur, juin 1704.

6° CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL, gouverneur, 9 septembre 1726.

7° JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE, gouverneur, 1730.

8° JOSUÉ BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS, gouverneur, 1733.

9° CHARLES LEMOYNE, DEUXIÈME BARON DE LONGUEUIL, gouverneur, 15 février 1748.

Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, commandant, 1748.

10° PIERRE-FRANÇOIS DE VAUDREUIL, SIEUR DE RIGAUD, gouverneur, 1er mai 1756.

P. G. R.

(1) Perrot n'arriva à Montréal qu'en août 1670.

JACQUES L'HERMITTE

M. L'Hermitte commença sa carrière dans le corps des ingénieurs.

Au bout de neuf ans de service, il entra dans les troupes du détachement de la marine.

Le 13 mars 1695, le roi lui donnait le brevet de major et d'ingénieur de Plaisance.

Le 26 mars 1698, le sieur L'Hermitte recevait instruction de visiter toutes les côtes et rades de l'Acadie pour se renseigner sur les établissements qui s'y trouvaient, ceux qu'on pouvait établir, tant pour la pêche et la culture que pour l'exploitation des bois. Il devait examiner particulièrement la baie de Chibouctou pour s'assurer des avantages qu'offrait cet endroit comme havre et poste de défense, en vue d'un établissement sérieux. Il devait en faire autant pour la rivière St-George, Pentagoët, Pesmacy, St-Jean, Port-Royal, LaHève et Chedabouctou. Il devait se rendre également à la Baie des Chaleurs pour y examiner le bois de service.

Dans l'hiver de 1704-05, M. L'Hermitte accompagna M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, dans son expédition contre les postes anglais de Terre-Neuve.

En 1711, les Anglais, maîtres de Port-Royal, résolurent d'incendier les fermes des colons des environs qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Huit officiers et une soixantaine de soldats reçurent ordre d'accomplir cette triste besogne. Mais les Micmacs avaient eu vent de ce projet. Leur chef, Simouret, les mit en embuscade au milieu d'épais taillis, et ils firent sur les Anglais des décharges si meurtrières que pas un seul put se sauver.

Les colons, enthousiasmés par cet exploit, prirent les armes ; les Micmacs, sous la direction de leur mis-

sionnaire, M. Gaulin, se joignirent à eux. La garnison anglaise de Port-Royal ne se composait plus que de cent cinquante soldats, la plupart malades. Colous et Micmaes résolurent d'emporter la place d'assaut. Mais il leur manquait un chef. Ils députèrent un courrier à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, pour le prier d'envoyer M. L'Hermitte, afin qu'il se mit à la tête du détachement. Malheureusement M. de Costebelle n'était pas en mesure de se priver des services de son major, et l'expédition fut en conséquence manquée. (1)

Le 1er janvier 1714, M. L'Hermitte était nommé second lieutenant du roi à l'île Royale avec des appointements de 1700 livres.

Un an plus tard, le 17 mars 1715, il était nommé capitaine et ingénieur en chef de la Nouvelle-France en remplacement de M. de Beaujours. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant du roi à Trois-Rivières, mais sans appointements. (2)

En novembre 1715, M. L'Hermitte passait en France et proposait au ministre d'aller lever les cartes de l'île Royale et de l'île de Sable. Son projet fut accepté, et, le 20 mars 1716, il recevait ses instructions du Conseil de marine. Il devait visiter les ports, havres et baies de l'île Royale et de l'île de Sable. Il devait aussi examiner si le chemin qui avait été fait par le sieur Denys, autrefois gouverneur de l'île Royale, du golfe nommé Labrador au port Toulouse, subsistait encore et si l'on en pouvait faire usage.

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV, p. 92 ; *Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 547.

(2) Comme ingénieur, M. L'Hermitte retirait 800 livres par année. Sa compagnie lui faisait toucher 1080 livres. Ce qui lui donnait en tout 1880 livres d'appointements par année.

Les dépenses de ce voyage se montèrent à 2375. 1375 livres lui furent payées l'année même de son voyage. La balance (1000 livres) lui fut payée en 1717.

En 1716, M. Chaussegros de Léry, ingénieur, était envoyé dans la Nouvelle-France pour faire les plans des ouvrages déjà faits aux fortifications de Québec et ceux qui restaient à faire.

Le 25 mai 1717, le Conseil de marine avertissait M. L'Hermitte de se mettre bien au fait des plans préparés par M. Chaussegros de Léry afin d'exécuter ces travaux lorsque leur exécution serait décidée.

Evidemment, la nomination de Chaussegros de Léry ne plaisait pas à M. L'Hermitte. Le 17 octobre 1717, il écrivait, entr'autres choses, au Conseil de marine :

“Il (M. Chaussegros de Léry) est marié depuis trois jours, dans l'espérance de revenir ingénieur l'année prochaine. Il serait bien mortifiant pour moi après si longtemps de services, de me voir subordonné à mon inférieur. Il faudrait pour cela que le Conseil n'eût pas de confiance en moi pour les travaux. Si le sieur de Chaussegros revenait, je supplierais très humblement le Conseil de m'attacher des appointements à la lieutenance de roi qu'il a plu à Sa Majesté m'accorder avec la compagnie et de me donner la direction des travaux audessus de Québec en travaillant de concert, sans être subordonné l'un à l'autre, plutôt que de m'assujétir à servir sous un autre.” (1)

Douze jours plus tard, le 29 octobre, M. L'Hermitte revenait à la charge.

“ Sur le bruit que le sieur de Chaussegros a répandu ici qu'il était sûr de revenir l'année prochaine ingénieur, je prends la liberté de redoubler mes représentations au Conseil et de lui représenter qu'il serait très

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.

mortifiant pour moi qu'il m'engageât à servir sous mon inférieur, ce qui m'engage à le supplier plutôt que de me donner pareil déboire de m'attacher des appointements à la lieutenance du roi qu'il a plu à Sa Majesté de m'honorer et de me conserver la compagnie si mieux aime me laisser la conduite des places d'audessus de Québec sans être subordonné au sieur Chaussegros."(1)

Le 5 juillet 1718, le Roi accordait la croix de Saint-Louis à M. L'Hermitte.

Trois jours plus tard, le 8 juillet 1718, le Conseil de marine écrivait à M. L'Hermitte qu'il ne devait point se formaliser des instructions données à M. Chaussegros de Léry au sujet des fortifications. M. L'Hermitte ne devait point servir sous les ordres de M. Chaussegros de Léry, ni se mêler des travaux.

En 1723, M. L'Hermitte proposait au ministre de visiter le bas Saint-Laurent, pour y reconnaître les baies, les mouillages, les bois de constructions, etc., etc.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivait au ministre à ce sujet le 14 octobre 1723 :

“ Nous avons reçu les deux lettres, que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 13 mai dernier avec un congé pour M. L'Hermitte, lieutenant du roi des Trois-Rivières, à qui le sieur de Vaudreuil l'a remis.

“ L'avis qu'il donne qu'il y a dans le sud du fleuve Saint-Laurent une baie de sept lieues d'ouverture sur quarante de profondeur dans laquelle il y a plusieurs havres, est la baie des Chaleurs. Les navigateurs la connaissent et plusieurs personnes de ce pays y ont des concessions.

“ Nous croyons cependant que son voyage peut être utile, ne nous ayant point paru que jusqu'à présent il ait été fait des observations exactes sur lesquelles on puisse compter, tant sur le nombre de ports et la qua-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.

lité des mouillages, que sur les bois qu'on peut tirer et sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour y faire des établissements avantageux au royaume et à cette colonie.

"Il n'aurait pu exécuter cette année son projet parce qu'il ne serait parti que sur la fin du mois d'août et tout ce qu'il aurait pu faire aurait été de se rendre à l'île Royale avant les coups de vent qui sont fort fréquents dans l'automne. Il en est convenu avec nous et qu'il partirait dans le mois de mai prochain. Il se contente d'un charroi. Le sieur Bégon le lui fera fournir et tout ce qui lui sera nécessaire pour ce voyage avec le plus d'économie que faire se pourra." (1)

M. Bégon écrivait de nouveau au ministre le 2 novembre 1724 :

" M. L'Hermitte est parti ce printemps pour aller au sud du fleuve Saint-Laurent reconnaître les ports et havres qui y sont et les bois qu'on en pourrait tirer. Le sieur Bégon a fait avec le sieur Gosselin le marché dont copie est ci-jointe suivant lequel il n'en coûte à Sa Majesté pour ce voyage que 1000 livres et deux barils de poudre fine pour le fret du bateau du sieur Gosselin et les vivres pour la subsistance du sieur L'Hermitte." (2)

Le 29 août 1724, M. L'Hermitte écrivait de Louisbourg au ministre pour lui rendre compte de la tournée qu'il venait de faire dans le golfe Saint-Laurent. (3)

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 45, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 46 c. 11.

(3) Correspondance générale, Canada, vol. 46, c. 11. On a aussi un "Mémoire du voyage fait par le sieur Gosselin avec L'Hermitte au nom du gouverneur pour visiter les lieux, reconnaître les bois de construction, et prendre les sondes depuis Gaspé jusqu'à la pointe de Miscou." Voir Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 44.

A l'automne de la même année 1724, M. L'Hermitte s'embarquait sur un vaisseau du roi pour se rendre en France.

Il revenait dans la Nouvelle-France au mois d'août suivant à bord du *Château* lorsqu'il périt dans le naufrage de ce vaisseau sur les rochers de l'île Royale, dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

En apprenant cet horrible naufrage, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, écrivait au ministre le 4 octobre 1725 :

“ J'attendais l'arrivée du vaisseau du Roi pour vous parler de plusieurs choses, mais quelle nouvelle, ô bon Dieu ! venons-nous d'apprendre ! Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'île Royale ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 d'août à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donnés. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même. De manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Madame de Louvigny mérite, à cause des bons services de son mari, que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous avez mis sur la tête de son mari pour elle et pour ses deux filles. Madame L'Hermitte passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout, la pension que vous avez accordée, à ce qu'on dit, ce dernier voyage, à son mari pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. ” (1)

P. G. R.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 47, c. 11.

LES ARMOIRIES DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIERE

Les directeurs du collège de Sainte-Anne de la Pocatière ont eu l'heureuse idée d'adopter des armoiries qui sans doute seront considérées comme officielles, à moins de détermination contraire. Cependant nous ne voyons pas quelle raison ils auraient de modifier une œuvre qui nous paraît absolument irréprochable, et qui, suivant l'expression consacrée, comble une réelle lacune. Si Gérard de Nerval a pu dire avec vérité que "la connaissance du blason est la clef de l'histoire de France," l'on peut assurer que celui qui connaîtra bien les nouvelles armoiries du collège de Sainte-Anne, saura du coup plusieurs des plus beaux chapitres de son histoire, et il les aura appris en un clin-d'œil.

Essayons maintenant de blasonner l'écu dont suit la figure :



L'on m'a apporté deux manières de lire ces armes. Je les donne, sans toutefois cacher ma préférence pour la seconde :

Parties de gueule et de sinople à la croix d'or centrée d'un Maria d'or sur champs d'azur, chargé au chef dextre d'un calice d'or, à senestre d'un livre d'or maintenu ouvert par une palme de même métal inclinée de dextre à senestre, chargé à la pointe dextre d'une gerbe d'or, portant sur un listel la devise : *Facere et docere*.

Ecartelé 1 et 4 de gueules, 2 et 3 de sinople, à la croix d'or chargée en cœur d'un Maria sur champs d'azur, cantonnée au 1er d'un calice d'or avec une hostie de même mouvant du calice, au 2ème d'un livre d'or maintenu ouvert par une palme de même inclinée de dextre à senestre, au 3ème d'une nef d'or, et au 4ème d'une gerbe d'or retenant une faucille de même, portant sur un listel la devise : *Facere et docere*.

La croix d'or chargée d'un Maria est destinée à rappeler la fondation de la Congrégation de la sainte Vierge, la plus chère au cœur des enfants de Sainte-Anne. Il convenait d'insérer ce souvenir historique dans le blason collégial.

Le calice d'or surmonté d'une hostie rayonnante a été placé dans un des émaux, afin de mettre en pleine lumière le fait, que durant ses soixante-quinze années d'existence, le collège de Sainte-Anne a fourni au sacerdoce près de quatre cents prêtres et religieux qui font l'honneur de la religion dans tous les coins de l'Amérique.

Le livre d'or maintenu ouvert par une palme inclinée représente les sciences et les arts ainsi que les succès obtenus par les élèves dans les joutes pacifiques de l'intelligence au-dedans comme au dehors du Collège.

La gerbe d'or, c'est l'emblème de l'agriculture, question vitale pour l'avenir de notre nationalité. Les directeurs du collège ont travaillé à la résoudre en fondant une école spéciale, encore vivante et toujours prospère.

La devise : *Fucere et docere* ne demande guère d'explication. Agir, c'est travailler, et prier. On trouve cette devise sur les murailles des salles d'études du collège, et si on l'oublie quelque peu pendant les années de l'internat, on est bien forcé de s'en souvenir une fois qu'on a pris la clef des champs.

Somme toute, ces armes sont bien choisies, parce qu'elles sont parlantes.

N.-E. DIONNE

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Bochet : Petit bois.

Bonneau : Terrain marécageux, borbier, fondrière.

Boue : Gare de canal ou de rivière.

Bouillon : Marécage, boue, endroit fangeux. Bouillon désigne aussi une eau qui sort en bouillonnant.

Bourget : (diminutif de bourg.) Dans beaucoup de villes, en France, on appelait le *bourg* la portion centrale de la ville, le quartier commerçant et actif et les quartiers extrêmes étaient dits le *bourget*.

Bousquet : Petit bois.

Brulotte : Lieu où l'on a brûlé des bois, des gazons.

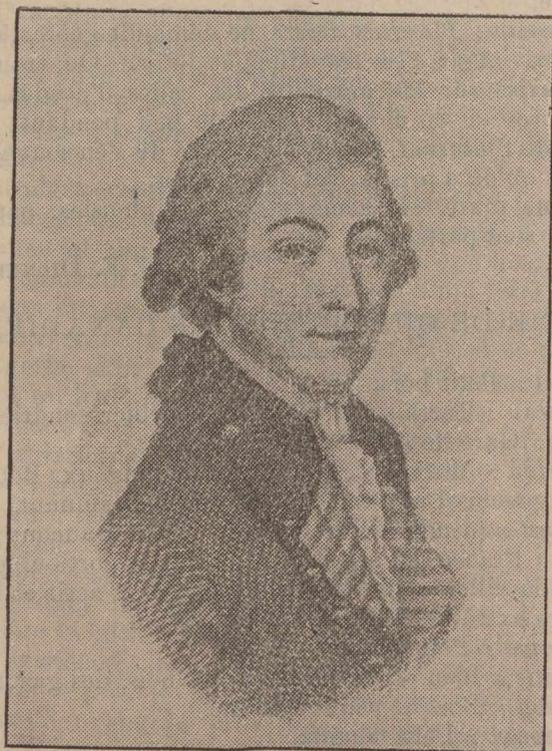
Buisson : Bois de peu d'étendue.

Champeau : Petit champ.

Chatillon : Du latin *crstellio*, poste défensif.

Collet : Diminutif de *colle*, contrefort d'une colline.

Courcelle : (diminutif de court) petite culture, petit enclos.



FRANÇOIS-JOSEPH CUGNET

REPOSES

Les “ Mémoires ” du chevalier Johnstone.
(IV, IV, 440.)— Ces *Mémoires* dont la Société Littéraire et Historique de Québec a publié un extrait d'après une copie d'une version anglaise obtenue en 1855 des archives du département de la guerre à Paris, et qui a pour titre *A Dialogue in Hades*, ne sont pas aussi généralement connus qu'ils devraient l'être en Canada. Cette Société, lors de cette publication, semble avoir ignoré, (et nous l'ignorions nous-mêmes jusqu'à récemment) que ces *Mémoires* ont été écrits en français. Les dissomblances que nous avons remarquées dans le texte de la deuxième version anglaise de ce même extrait, telle que publiée en Canada en 1885, (*Manuscrits français*, vol. IV, p. 231.) comme aussi la tournure de phrase qui paraît assez fréquemment plutôt française qu'anglaise d'idiome ; de même que certaines expressions mal rendues nous avaient fait persuader que ni l'une ni l'autre de ces versions ne pouvait être le texte primitif. Les mêmes remarques aussi peuvent s'appliquer à une troisième version, celle du Dr Winchester, publiée en 1871, à Aberdeen, en Ecosse, par D. Wylliedson.

Cette observation que nous avons cru ne pas omettre en écrivant sur l'endroit de la maison du chirurgien Arnoux, où Montcalm est mort, tel que rapporté par le chevalier Johnstone, son aide de-camp, en nous basant sur le texte de la Société Littéraire et Historique de Québec, nous la communiquâmes à M. le colonel Neilson, de Cornock, à Sainte-Foy. Grâce à son obligeance, nous avons été à même de nous éclairer sur ce point. Il nous a mis entre les mains l'ouvrage du Dr Winchester, publié en trois volumes.

Or dans sa préface l'auteur nous fait connaître comment le manuscrit original en français des *Mémoires*

du chevalier Johnstone lui est parvenu pour en faire une traduction, et comment il a été retracé au collègue écossais de Paris au commencement du siècle dernier, et est retourné aux descendants de la famille du chevalier, aujourd'hui la famille Leslie, de Powis, en Ecosse. En 1871, M. Hugh Fraser Leslie l'avait en sa possession et c'est lui qui le passa au Dr Winchester pour le traduire. M. Leslie est mort depuis quelques années. Il descendait de Cécilia Johnstone, sœur du chevalier, laquelle avait épousé lord Rollo, pair d'Ecosse de haut et puissant lignage. (1)

Johnstone, âgé de 25 ans, dans toute la fougue et l'ardeur de son tempérament guerrier, s'était jeté, malgré son père, dans la rébellion de 1745. Il y joua un rôle important comme aide-de-camp de lord George Murray, commandant des rebelles. Il était à Prestonpans, Falkirk, à Gladsmuir et prit part aux divers engagements qui suivirent et jusqu'au désastre final de Culloden. Echappé par la fuite à l'échafaud en passant à travers les impasses les plus périlleuses, tantôt en se cachant tantôt en jouant de hardiesse et de courage, il parvint au bout d'un an, après toutes sortes de misères, de dangers et d'alertes, à aborder le continent et put passer en France. Exilé et sans ressources pécuniaires, il prit du service sous le drapeau français et s'embarqua pour l'Amérique en destination de Louisbourg. Il prit part à la guerre de sept ans. Lors de la reddition de Louisbourg il parvint à s'évader et échappa une seconde fois aux mains des Anglais, puis il alla rejoindre Montcalm sous les ordres duquel nous le trouvons aux Plaines d'Abraham. Enfin c'est lui qui fit la dernière résistance, à l'Isle-aux-Noix, mais

(1) Singulièrement ce même lord Rollo se trouvait à combattre contre lui au siège de Louisbourg. *Life of Wolfe*, Wright, p. 455.

en l'abandonnant il fut assez habile pour en sauver la garnison par une évasion heureusement dirigée.

Ainsi il avait vu la guerre sous des aspects fort variés et comme il était doué d'une intelligence peu commune et d'un jugement solide et droit, il en écrit avec connaissance de cause et une perspicacité remarquables. La narration qu'il fait des diverses batailles où il s'est trouvé engagé, entre autres celle des Hauteurs d'Abraham, est fort intéressante en particulier pour nous Canadiens. L'appréciation qu'il en fait est claire, raisonnée, en même temps que d'une vérité incontestable quant aux détails.

Dans le cours de ses *Mémoires* le chevalier Johnstone a maintenu le dire de l'épigraphe qu'il a choisi, tel qu'il l'énonce, c'est-à-dire, qu'il les a écrit avec une plume de fer et une pointe de diamant. Homme de guerre brave et hardi, d'une expérience consommée, éprouvée par une longue suite de combats, de revers, de périlleuses rencontres et aventures de toutes sortes, il se montre plein de sang-froid pour conserver à point sa présence d'esprit dans les pas difficiles et prendre sur-le-champ et hardiment son parti d'un coup-d'œil sur et se tirer par là d'embaras. Il raconte les événements de sa vie et ses campagnes naturellement sans jactance, et sans gêne. Il peint d'une manière sobre et brève, mais vivante, les détails des batailles où il assiste, en décrit l'ensemble et en juge avec le savoir et la justesse d'un militaire qui a étudié la guerre et connaît le métier des armes, pour lequel d'ailleurs il se sent né et porté d'instinct.

La troisième partie de ses *Mémoires* embrasse ses considérations sur la campagne qu'il a vu se terminer en 1760 par la conquête de la Colonie. Elle contient, sous forme de dialogue, un aperçu et un examen impartial et raisonné des opérations et des fautes des deux armées en présence devant Québec, et paraît cependant desti-

née en somme à servir de justification au marquis de Montcalm. Johnstone fut son aide-de-camp et son ami jusqu'à la dernière heure et continua d'être son admirateur. Bien placé pour observer, ses appréciations sont justes et saines. Elles dénotent un examen attentif et une étude suivie des succès et des vicissitudes dans les opérations militaires qu'il a vues. Ses considérations sont aussi utiles à ceux qui suivent la carrière des armes, qu'aux historiens qui savent en tirer parti.

Le manuscrit de Johnstone, suivant les derniers renseignements que nous avons reçus d'Écosse, serait sorti de la famille de M. Fraser Leslie, de Powis, après son décès survenu depuis quelques années. Son héritier ou successeur, M. Burnett, de Powis, croit que le manuscrit a été donné, sans qu'il sache à qui, et il a bien voulu nous dire que s'il était retrouvé ou s'il obtenait quelques traces à cette fin, il nous le ferait savoir. Nous n'osons pas croire qu'il a été perdu ou a été détruit. Il faut espérer le retrouver. Car il est à désirer qu'on puisse bientôt publier le texte français de ces précieux *Mémoires*, qui ne l'a pas été. C'est pourquoi nous y attirons spécialement l'attention de nos bibliophiles.

P. B. CASGRAIN

Une statue equestre de sir George Prevost à Québec. (II, X, 245.)—Sir George Prevost pendant son séjour de quatre années dans le Bas-Canada avait gagné les cœurs des Canadiens par son affabilité et la sympathie qu'il leur avait montrée en toute occasion.

Quelques jours avant son départ pour l'Angleterre, le 21 mars 1815, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, voulut lui donner une marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait en faveur des Canadiens, et elle décida, par une adresse, de lui offrir un service d'argenterie de cinq mille livres sterling.

Le 23 mars 1816, cette adresse était transmise à sir George Prévost qui y faisait la réponse suivante :

“ Je vous remercie de l'opinion favorable que vous avez exprimée de mes services, et je transmettrai au gouvernement de Sa Majesté votre adresse remplie de sentiments si flatteurs pour moi, afin que son Altesse Royale le prince régent puisse diriger votre libéralité par ses ordres. ”

Le 21 mai 1815, le comte Bathurst informait sir George Prévost que le prince régent consentait à ce qu'il acceptât cette marque d'approbation de son gouvernement par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Un bill fut en conséquence présenté à la Chambre d'Assemblée par M. Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester. Il fut adopté le 12 février 1816, et transmis immédiatement au Conseil Législatif. Mais ce corps était composé en grande partie d'adversaires de sir George Prévost et il ne donna pas sa concurrence au bill de M. Taschereau.

Les choses en restèrent donc là.

Sept ans plus tard les sympathies de la Chambre d'Assemblée pour sir George Prévost se réveillèrent. Le 3 décembre 1823, M. Louis Bourlages, député de Buckingham, appuyé par M. Jean Dessauls, député de Richelieu, proposait la résolution suivante :

“ Que les Communes du Bas-Canada, animées d'un sentiment de justice, de reconnaissance et de respect pour la mémoire de feu sir George Prévost, baronnet, ci-devant gouverneur-en-chef de cette province, désirent perpétuer et transmettre à la postérité, par quelque témoignage public, la haute idée qu'elles ont toujours eue et qu'elles ont encore de la sagesse, de l'intégrité et de l'habilité avec lesquelles, dans les circonstances les plus embarrassantes, il a administré le gouvernement de cette province, et du succès des opérations par lesquelles, avec des moyens disproportionnés,

il a préservé les Canadas du péril imminent de conquête dont ils étaient menacés, pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis.

“ Que ce n'est que par des circonstances auxquelles les Communes de cette province n'ont pu obvier que la résolution de l'Assemblée de la dite province du 21 mars 1815, qui affectait la somme de cinq mille livres pour l'achat d'un service d'argenterie pour être présentée à feu sir George Prévost de leur part, comme un témoignage de la haute idée que les Communes avaient de ses talents distingués, de sa sagesse et de son habileté dans l'administration du gouvernement de cette province, et dans la défense heureuse d'icelle durant la dernière guerre, avec les Etats-Unis, n'a pu être réalisée et mise à effet. ”

La même résolution demandait de former un comité de cinq membres pour considérer et faire rapport à la Chambre des moyens les plus convenables et les plus efficaces pour mettre à effet et perpétuer les sentiments des Communes du Bas-Canada relativement aux services publics et à la conduite distinguée de feu sir George Prévost.

Ce comité fut composé de MM. Bourdages, Blanchet, Heney, Taschereau et Proulx.

Le 3 janvier 1824, M. Bourdages déposait devant la Chambre le rapport du comité :

“ Ayant donné l'attention la plus sérieuse au sujet référé pour aviser aux moyens les plus convenables et les plus efficaces pour mettre à exécution les résolutions de cette Chambre, exprimant ses sentiments relativement aux services publics et à la conduite distinguée de feu sir George Prévost, baronet, ci-devant gouverneur-en-chef de cette province, d'une manière qui pût répondre aussi dignement à la mémoire de cet illustre personnage que la sincérité des sentiments exprimés par cette Chambre dans ses résolutions du troisième jour

de décembre dernier, et aussi considérant l'état actuel des finances de cette province, la majorité de votre comité est d'opinion :

“ Premièrement, qu'il conviendrait qu'une statue équestre fût érigée dans un lieu convenable au devant du bâtiment où siègent les Communes du Bas-Canada, avec cette inscription :

In Memoriam
Illustrissimi viri
D. Georgii Prevost
Baroneti,
Hujusce Provinciæ Gubernatoris,
Atque
Copiarum Dulcis,
Canadarum Servatoris,

Hoc monumentum
Grato animo
Decreverunt Communes
Inferioris Canadæ,
Diejanuarii 1824.

“ Secondement, que l'orateur de cette Chambre prenne des moyens convenables pour s'enquérir des dépenses probables pour l'érection d'une telle statue, pour être le tout mis devant la Chambre d'Assemblée de cette province à la prochaine session. ”

Nous ignorons si l'orateur de la Chambre d'Assemblée, qui était alors l'honorable Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, s'acquitta de la mission que lui confiait les députés. Ce qui est certain c'est que ce projet de statue équestre à la mémoire de sir George Prévost ne revint jamais devant la Chambre.

Conclusion : Sir George Prévost n'a pas eu de statue sur aucune place publique de Québec. Ceci ne veut pas dire qu'il ne la méritait pas.

P. G. R.

QUESTIONS

1075—A l'occasion des fêtes de Saint-Malo, on serait heureux de savoir si quelqu'un connaît l'existence d'un surtout de table en argent dans le milieu duquel se trouve une statuette représentant Jacques Cartier, et dans quelles mains se trouve actuellement cet objet d'art qui aurait été, paraît-il, jadis offert à sir Georges-Etienne Cartier.

XXX

✓ 1076—Que devint, après la conquête, Joseph Perthuis, le dernier procureur-général du Conseil Supérieur de Québec ?

PINK.

1077—A-t-on conservé les rapports des recherches minéralogiques et géologiques faites dans la Nouvelle-France en 1666 par l'ingénieur français de la Tesserie ? A-t-il écrit quelque rapport sur les mines de fer de la Baie Saint-Paul ?

MINÉ

1078—Après la cession du pays à l'Angleterre quelques Canadiens-Français obtinrent des charges publiques. Dans les instructions qui accompagnaient la commission de Murray comme gouverneur, on voit que toute personne appelée à un emploi public devait prêter serment contre la puissance du Pape et faire une déclaration contre la transsubstantiation. Les catholiques qui obtinrent ainsi des emplois prêtèrent-ils cet odieux serment du *Test* ?

CATH.

1079—Connaît-on quelques détails historiques sur le pèlerinage de Sainte-Anne du Bout-de-l'Île, près de Montréal, dont l'origine est due à la piété des anciens voyageurs canadiens ? Peut-on donner des renseignements sur les époques de célébrité qu'eues ce lieu de pèlerinages ?

L.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
jusqu'à Portland. et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman d'ortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

Les Ecclesiastiques

ET LES

Royalistes Français

RÉFUGIÉS AU CANADA A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION
1791-1802

PAR

N.-E. DIONNE

—
PRIX : \$1.00

(Plus \$0.15 pour frais de poste)

S'adresser à l'auteur, B. P. 301, Québec.

LA FAMILLE
ROCBERT DE LA MORANDIERE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles Bégon, Bisailon, Biliotti, Brousseau, Boudreau, Brault, Chicoine, Duvernay, Desjardins, Fortin, Gauvreau, Gariépy, Glackmeyer, Langevin, Lalonde, LeDuc, Loranger, LeGardeur de Tilly, Martel, Marchand, Proulx, Roque, Shehyn, Saint-Germain, Villeneuve, etc.

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

PRIX : \$1.00 L'EXEMPLAIRE

S'adresser à l'auteur, 32½, rue Wolfe, Lévis.